

LA GAZETTE DE MARILLAC



EDITO

Depuis un an et demi, nous traversons une pandémie dont nous ne voyons toujours pas l'épilogue. Les turbulences sanitaires plus vigoureuses ces derniers jours, nous obligent à la plus grande vigilance. Aussi est-il difficile de prévoir des manifestations pour le trimestre qui vient, dans ce contexte où la législation évolue sans cesse ! Nos associations sont en sommeil forcé ; notre restaurant local s'adapte ; c'est toujours masqué et à huis-clos que se tient régulièrement le conseil municipal.

Durant les mois écoulés, nous avons voté le budget primitif pour 2021, prenant l'initiative inédite d'une baisse des taux d'imposition puisque la situation financière de la commune le permet. Ce geste de solidarité compensera l'entrée en vigueur de la taxe GEMAPI (qui sert à financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) ainsi que la hausse de la taxe sur les ordures ménagères. A ce sujet, nous vous rappelons qu'il est plus que jamais impératif de trier les déchets pour pouvoir les recycler. D'ailleurs pour vous faciliter la tâche, la commune a fait l'acquisition de nouvelles corbeilles de rues. Dans ce bulletin vous découvrirez aussi les travaux réalisés (la Marillathèque, le nouveau columbarium, la rénovation de certains chemins...) ou encore les projets qui verront bientôt le jour (dispositif de participation citoyenne, aménagement du cimetière, plantation de haies...)

En cette période de rentrée scolaire si souvent propice à la prise de bonnes résolutions, ne relâchons pas nos efforts pour nous protéger du virus ! Engageons la riposte en le combattant afin de retrouver au plus vite la liberté et la convivialité qui sont l'essence de notre bien-être !

DANS CE NUMÉRO

Dispositif de participation citoyenne
Budget primitif 2021
Plan de sauvegarde
Inauguration de la Marillathèque
" Chez Baby "
Travaux et projets : plantation de haies, aménagement du cimetière...
Cérémonie du 8 mai
Vie associative
Gestion des déchets



MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

Suite à l'enquête que nous avons menée auprès de tous les administrés au printemps dernier, nous avons décidé d'adhérer au dispositif de "participation citoyenne". En effet, vous avez répondu favorablement à 92%. L'objectif est simple : lutter contre les actes de délinquance et les incivilités que nous constatons de plus en plus malheureusement (boîtes aux lettres arrachées, poteaux de signalisation renversés...)

En quoi consiste ce dispositif ?

Dans chaque village, des référents sont volontaires pour devenir le relais entre les habitants et la mairie ou la brigade de gendarmerie. Ils observent et alertent lorsqu'ils constatent des agissements bizarres, sans jamais intervenir directement bien sûr ! Il s'agit par exemple d'avoir l'œil sur un logement momentanément inoccupé, de ramasser le courrier pendant les vacances, de faire une ronde... La convention entre la préfète, le commandant du groupement de gendarmerie et le maire a été signée le 25 mai. Des panneaux de signalisation seront installés aux entrées de la commune et une réunion d'information est programmée à l'automne. Si vous souhaitez être référent pour votre quartier, merci de contacter directement Mr le Maire ou ses adjoints.

-1,7%

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DIMINUTION DES TAUX D'IMPOSITION

Traditionnellement, avril est le mois où les conseillers municipaux élaborent le budget. Considérant la bonne santé financière de la commune d'une part mais aussi les difficultés économiques de certains administrés et entreprises en raison de la crise sanitaire d'autre part, le conseil municipal a décidé à l'unanimité une baisse des taux de la fiscalité locale de 1,70%. Cependant, cette décision n'affecte pas les investissements prévus. Vous allez les découvrir au fil de ces pages : achat d'un tracteur-tondeuse, création d'une nouvelle réserve incendie, remplacement de la chaudière au fioul du multiple rural, mise en place d'éclairage à leds dans tous les bâtiments publics afin de réaliser des économies d'énergie, réaménagement du cimetière, plantations de haies...

Budget de fonctionnement :

624 781 €

Budget d'investissement :

260 626 €



Taux d'imposition :

- Foncier bâti : 41,80%
- Foncier non bâti : 57,24%

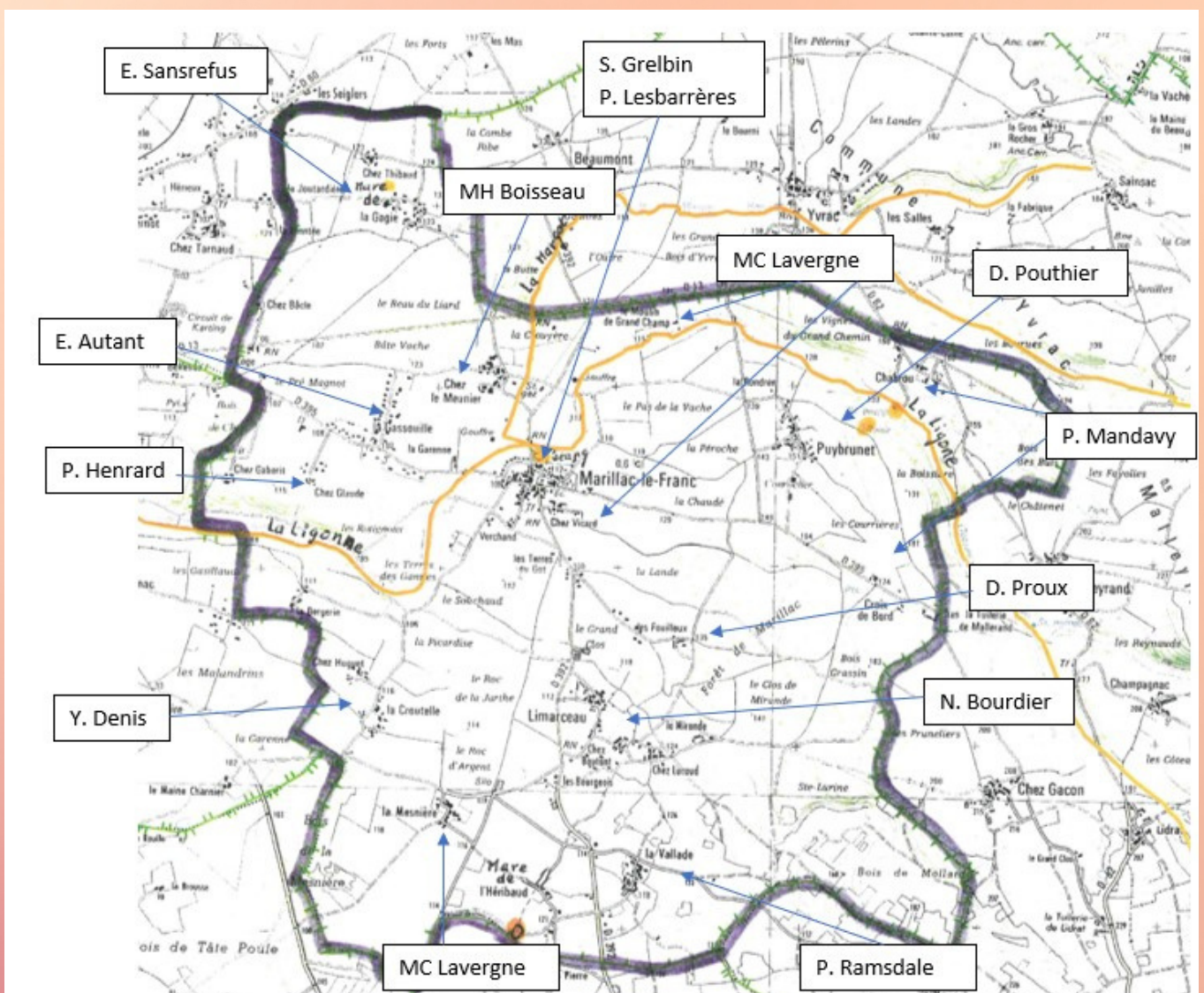
MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le plan communal de sauvegarde est un document obligatoire dont l'ambition n'est pas de tout prévoir mais d'identifier et d'organiser les principales missions pour faire face à des situations extrêmes : séisme, fuite de gaz ou de matières dangereuses, incendie, catastrophe climatique ou industrielle, accident...

Il est déclenché par le maire ou par le préfet. Sa mise à jour en mars dernier permet aux responsables communaux d'être opérationnels au plus vite en se répartissant les rôles : poste de commandement, logistique, communication... Chaque membre du conseil municipal a en charge un quartier de la commune. En cas d'urgence, les informations seraient diffusées par tous moyens : haut-parleur, affichage, site internet, page Facebook...



La porcherie et la station de gaz constituent les principaux risques industriels de la commune



Vie locale

UN KIT ANTI-FRELONS OFFERT

Début avril, avant que les reines construisent leurs nids, la municipalité a offert à chaque foyer un kit spécial de piégeage des frelons asiatiques. Le succès de l'opération a été considérable avec plus de 300 kits distribués.



un nid peut abriter jusqu'à 5000 frelons



INAUGURATION DE LA MARILLATHEQUE



Inaugurée fin avril, "la Marillathèque" est le nom que vous avez choisi (après consultation des internautes) pour notre boîte à livres située sur la place de l'église. L'ancienne cabine du pont à bascule a été totalement transformée par Jean-Philippe. Elle est passée du stade de dépotoir à celui d'un lieu de culture gratuit et rangé ! Elle offre désormais un grand choix de livres en libre-service : romans, vie pratique, livres pour enfant, poésie, classiques de la littérature française, polars... Il ne reste plus que l'enseigne à accrocher !



Pour tous renseignements concernant ce lieu, merci de contacter Marie-Hélène Boisseau, responsable de la commission culture-communication.

Le principe est simple :

- Prenez le livre qui vous plait
- Lisez-le où vous voulez
- Ramenez-le ou pas ou bien échangez-le pour le faire découvrir à d'autres
- Déposez les livres de votre choix s'ils sont en bon état et tout public.



CHEZ BABY : 1 an déjà !



Repris en mars 2020, le bar-restaurant n'a pas fonctionné "normalement" très longtemps. Entre confinement et mesures sanitaires, Barbara Couvry-Giroux a eu le mérite de s'accrocher et grâce aux repas à emporter, elle a pu maintenir son activité. "Chaque semaine est différente, le nombre de convives varie énormément mais j'ai une clientèle fidèle", confie-t-elle. Pour l'aider, le conseil municipal a voté à l'unanimité l'exemption du loyer commercial jusqu'à fin 2021.



Le menu, "fait-maison" est à emporter, à déguster en salle ou en terrasse. Possibilité de burger-frites tous les jours.

Ouverture du lundi au vendredi midi.

Réservation au 05.17.79.02.46 ou 06.86.76.36.76

LES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

LUNDI : 9h-12h30 et 13h30-17h30
MARDI : 8h30-12h30 et 13h30-17h30
JEUDI : 8h30-12h30
VENDREDI : 8h30-12h30 et 13h30-17h30
Tel : 05.45.63.54.10
e-mail : mairie-
marillacfranc@wanadoo.fr
site internet : www.marillacfranc.fr

POUR JOINDRE LE MAIRE OU SES ADJOINTS



Pierre
BARDOULAT,
maire
06.07.82.56.53



Nicolle BOURDIER
1ère adjointe
06.77.31.95.56



Marie-Hélène
BOISSEAU
2ème adjointe
06.50.40.92.83

LES HORAIRES POUR UTILISER UN ENGIN BRUYANT

La loi (article R.334-31 du code de la santé publique) interdit les nuisances sonores diurnes. Pour éviter tout conflit avec le voisinage (ou la gendarmerie !), voici les horaires pendant lesquels vous pouvez utiliser (avec modération) vos outils "bruyants" (tondeuse, nettoyeur haute pression, taille-haie, motoculteur...) :

- en semaine : 8h30-12h et 14h30-19h30
- le samedi : 9h-12h et 15h-19h
- le dimanche : 10h-12h



Pascal MANDAVY
3ème adjoint
07.82.12.08.80



Dominique PROUX
4ème adjoint
06.75.51.16.03

TRAVAUX ET PROJETS

RÉFECTION DES CHEMINS

Après les inondations du début d'année, certains chemins ont eu droit à une cure de jouvence.

Jean-Philippe, son stagiaire Clément et Loïc Germon (entreprise LGTP) sont intervenus sur les parties les plus endommagées. Rien que pour consolider le chemin du Grand Gaborit, plus de 100 tonnes de tuiles brisées par l'orage de grêle de 2018 ont été réutilisées.



A L'ÉGLISE

Le toit du clocher est enfin réparé (entreprise Lascoux), le plafond de la sacristie qui s'était effondré a été rénové.

BIENTÔT DES HAIES ET UN VERGER AUTOUR DU STADE

Planter des arbres et des haies favorise la reconstitution de trames bocagères cohérentes, renforce la biodiversité, protège le sol contre l'érosion tout en régulant le passage de l'eau, contribue à la valorisation de nos paysages. Or, la commune est propriétaire de vastes terrains inoccupés derrière le stade et autour de la station d'épuration. Comment aménager cet espace naturel en le mettant en valeur ?

Le CETEF (Centre d'Etude Technique Environnemental et Forestier) nous conseille afin de mettre en oeuvre un projet cohérent et adapté, en tenant compte des contraintes liées au gazoduc à proximité et à la nature des sols.

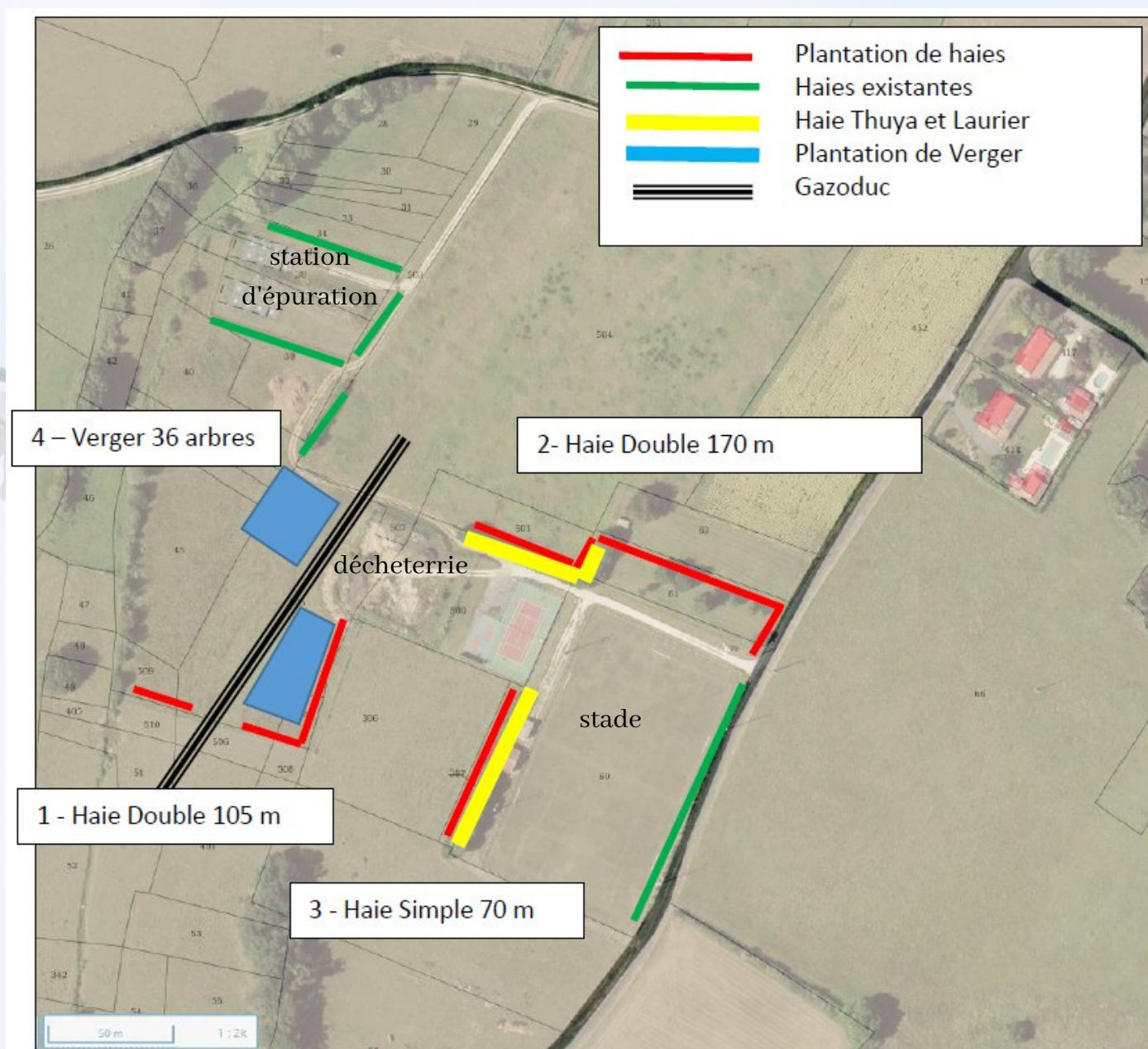


Des travaux d'arrachage des actuelles haies de thuyas et de lauriers sont prévus à l'automne. Les branchages broyés seront recyclés en paillis. Les plantations pourraient donc être envisagées dès l'hiver prochain, en partenariat avec tous les administrés volontaires. Il faudra être nombreux à manier la pelle sur plusieurs centaines de mètres. Parmi les essences choisies, on retrouve notamment :

- Pour les arbustes : de l'aubépine, de la bourdaine, du cornouiller sanguin, du fusain...
- Pour les arbres intermédiaires : du noisetier, du sureau, des pommiers et pruniers sauvages...
- Pour les arbres de haut jet : du charme, du chêne sessile, du merisier...

Enfin, un verger d'arbres fruitiers (scions de 1 an) sera constitué en contrebas du stade avec des noyers, pêchers, cognaciers, cerisiers, poiriers...

Le dossier de demande de subventions est en cours auprès du conseil départemental. Découvrez ci-dessous le premier croquis.



AMÉNAGEMENT ET NUMÉRISATION DU CIMETIÈRE



La réfection des allées à l'étude

L'obligation d'arrêter l'utilisation de désherbants chimiques oblige à repenser les méthodes d'entretien du cimetière. Dans les allées et les espaces entre les sépultures, la nature reprend vite ses droits et peut donner l'impression d'un abandon. Le gravier souvent recouvert de mauvaises herbes, pourrait donc être simplement remplacé par une pelouse à pousse lente. Quant aux allées principales, peu carrossables par temps de pluie, elles pourraient être transformées grâce à un mélange spécialement conçu à base de terre et de pierres qui permettrait de garder l'aspect végétal actuel mais en consolidant les parcours.

La numérisation est en cours

Un nouveau columbarium doté de 16 cases vient d'être érigé au fond du cimetière. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Nouvelle Passe de Chazelles, qui a également aménagé le jardin du souvenir avec banc, pupitre et puits de cendres. Une concession trentenaire est désormais facturée 560€. La réservation est obligatoire en mairie.



Grâce à un logiciel spécifique, Dominique Vergeron, secrétaire de mairie, Suzanne Grelbin, conseillère municipale et Marie-Hélène Boisseau, adjointe entrent patiemment toutes les données concernant chacune des concessions afin d'en faciliter la gestion : date de construction, noms des défunts, années de naissance et de décès, particularités...

Chiens et chats errants : ce que dit la loi

Suite à quelques plaintes reçues en mairie, nous vous rappelons que la loi (art.L211-19-1) interdit formellement la divagation ou l'abandon d'un chien ou d'un chat. Elle considère comme chien ou chat en état de divagation :

- "tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de la voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participe à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse".

- " tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui".

Le maire a pris un arrêté municipal afin de prévenir les troubles que pourrait engendrer la divagation animale. En cas de non-respect, une contravention de 38€ (article R. 610-5 du Code pénal) et même 150€ si l'animal est susceptible de présenter un danger pour les personnes peut être dressée . La capture et la mise en fourrière sont aux frais des propriétaires. Par ailleurs, des campagnes de stérilisation des chats ont lieu régulièrement.

En France, l'identification des chiens et des chats est obligatoire depuis le 1er janvier 2012. La commune dispose d'un lecteur de puce électronique permettant de retrouver les propriétaires rapidement en cas de fugue par exemple.

CÉRÉMONIE, ANIMATIONS ET VIE ASSOCIATIVE



Comme en 2020, la cérémonie du 8 mai s'est déroulée à huis-clos en raison de la pandémie. Après l'hommage traditionnel aux soldats morts pour la France, Lucien Préau, Président de la section des anciens combattants, a remis à Guy-Robert Contamine et Serge-Robert Chalais, la médaille commémorative "Afrique du Nord avec agrafe Algérie". La vidéo de la cérémonie est disponible sur le site de la commune www.marillaclefranc.fr

Difficile de prévoir les manifestations pour ce second semestre à l'heure où nous imprimons ce bulletin, en raison des contraintes sanitaires de plus en plus contraignantes. La quasi-totalité des animations programmées pour la première partie de l'année a été annulée. La salle des fêtes n'est toujours pas ouverte à la location.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION ATTRIBUÉE
SECOURS POPULAIRE	500
RESTOS DU CŒUR	500
ADMR	300
VISITEURS DE MALADES	100
ADAPEI	100

Le conseil municipal a voté l'attribution de subventions à différents organismes à caractère social. Pour les autres associations, les subventions prévues seront versées en cours d'année, en fonction de la reprise des activités.



Cet été, Emma Pouthier, 19 ans, et Clément Belair, 17 ans, sont venus donner un coup de main à Jean-Philippe Lamy, dans le cadre d'un contrat saisonnier de 4 semaines. Au programme : tonte, taille, désherbage manuel, ménage des locaux...

TRIONS POUR MIEUX GÉRER NOS DÉCHETS

Du simple mégot à l'emballage de restauration rapide, de la canette à la poche en plastique en passant par du mobilier et de l'amiante, nous retrouvons trop souvent des déchets dans nos rues, nos chemins, nos bois et même des sacs poubelles déposés n'importe quand, voire n'importe où, comme devant la salle des fêtes ou auprès des conteneurs à verre ! Outre la nuisance visuelle et olfactive, ces incivilités sont punies par la loi :

- dépôt en dehors des jours et heures de collecte : 35€ d'amende
- dépôt sauvage (exemple : autour des conteneurs) : 68€ d'amende
- dépôt gênant sur la voie publique : 135€ d'amende
- décharge sauvage : 1500€ d'amende et même beaucoup plus pour un professionnel (jusqu'à 75 000€ d'amende et/ou 2 ans de prison)

Astuce : si vous ne savez plus quel sac déposer devant votre porte le dimanche soir : consultez le site www.marillacfranc.fr, rubrique "accès rapide" puis "ordures ménagères", vous accéderez au calendrier

Pour plus de praticité, une plateforme en béton a été coulée récemment sous les conteneurs à verre. Lorsqu'ils sont pleins, vous pouvez le signaler en mairie ou au numéro vert 0800 500 429 ou encore sur le site www.calitom.com



Par ailleurs, à partir de 2022, les collectivités, les administrations, les établissements publics paieront la redevance sur les ordures ménagères. La première facture estimative vient d'arriver en mairie : elle est de **2651,72€** pour la commune ! Nous devons absolument réagir, réfléchir sur nos pratiques et réduire les volumes de déchets générés. D'ores et déjà nous avons remplacé les corbeilles de rue usagées par des corbeilles doubles : une "jaune" pour le tri sélectif / une "noire" pour les déchets à enfouir. Elles sont placées dans les endroits stratégiques : préau de la salle des fêtes, école, salle des associations.

Lors du conseil municipal de juin, nous avons décidé d'explorer d'autres solutions :

- les containers du cimetière seront supprimés pour être remplacés par une plateforme avec 3 espaces : un premier consacré aux végétaux (utiles pour le compost), un second pour les gravats, les pots en terre ou la céramique (réutilisation lors de la rénovation des chemins), un troisième pour le plastique régulièrement évacué dans les sacs jaunes.

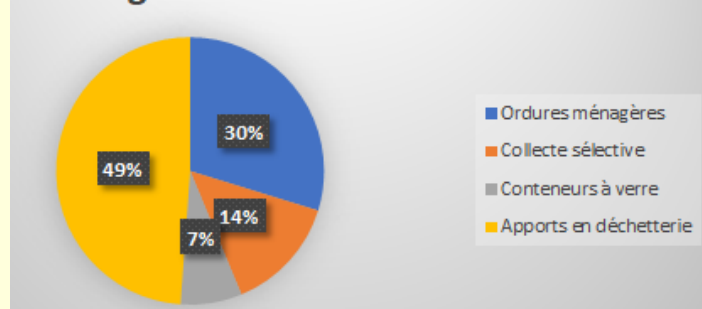
- A la salle des associations, le container qui est très peu utilisé sera simplement supprimé
- A la salle des fêtes, les containers seront uniquement réservés à ceux qui louent la salle. Pour diminuer le volume des déchets non triés et favoriser le compostage des restes de repas, une caution verte liée aux respects des consignes de tri pourrait être mise en place. Toutes ces mesures devraient nous permettre de réaliser une économie substantielle d'environ 2000€/an !

Un petit effort pour chacun, un gros bénéfice pour la planète !

Les conseils et les chiffres de CALITOM, service public des déchets

En 2020: 202 147 tonnes de déchets ont été collectés, 60,4% ont été valorisés. La quantité de nos déchets devait baisser d'environ 10% entre 2010 et 2020 (loi de transition énergétique). Or, elle est restée stable. Plus que jamais réduisons nos déchets avec le compostage, l'achat de poules, le réemploi, l'achat de produits en vrac...

Répartition pour la communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord : 11 796 tonnes en 2020



Dans un contexte d'augmentation sans précédent de la fiscalité nationale sur les déchets résiduels (sac noir), il est capital que chaque citoyen charentais s'empare de l'enjeu essentiel qui est de faire subir une stricte cure d'amaigrissement à sa poubelle noire !

Bien évidemment, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Il existe d'ailleurs de nombreuses actions qui permettent d'éviter la production de déchets. Composter ses biodéchets à la maison, mettre un stop-pub sur sa boîte aux lettres, ou encore réfléchir à son mode de consommation (éviter les produits sur emballés, proscrire les produits à usage unique, préférer les achats en vrac, etc...). A ce propos, savez-vous que la récente « Loi anti-gaspillage » entrée en application depuis le 1^{er} janvier dernier précise que « **Tout consommateur peut demander à être servi dans un contenant apporté par ses soins, dans la mesure où ce dernier est visiblement propre et adapté à la nature du produit acheté** » ?

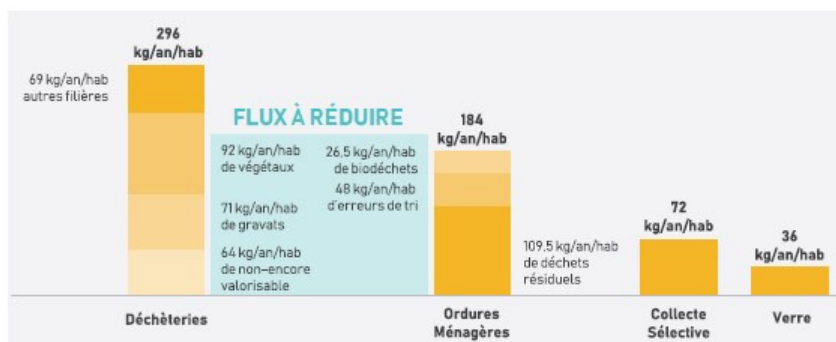
Mais nous ne sommes pas dans un monde « parfait » et il nous restera encore longtemps des emballages et des papiers à la maison. **Il est impératif de les trier !** Sachez que chaque fois qu'une tonne de déchets recyclables n'est pas triée et donc qu'elle est placée dans un sac noir qui va être enfoui, c'est un surcoût financier de 210 € pour la collectivité et un impact environnemental certain puisqu'il s'agit de ressources perdues.

Même si la Charente est bonne élève au niveau du tri des déchets sur la région Nouvelle-Aquitaine, **notre sac noir est aujourd'hui encore composé à 26% de déchets qui auraient pourtant pu être triés.**

A l'échelle du département, **cette perte se chiffre à environ 3,5 millions € et elle vous impacte directement dans le coût de vos impôts locaux.**

Réduire ses déchets, mieux les trier, c'est donc aussi éviter une hausse trop importante des coûts.

i Un doute concernant le tri de vos déchets ? Consultez l'outil «Où va ce déchet» sur le site calitom.com ou le guide du tri en téléchargement. Pour vos déchets de cuisine et de jardin, vous pouvez vous procurer un composteur gratuit en faisant votre demande en ligne via le formulaire dédié.



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMÉR !!



À L'AIR LIBRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT*

UNE PRATIQUE
POLLUANTE POUR
L'ENVIRONNEMENT
ET TOXIQUE
POUR LA SANTÉ

www.goadby.fr



LE SAVIEZ-VOUS ?

* article 84 du
Règlement Sanitaire
Départemental type
diffusé par la circulaire
du 9/08/1979.
Cette interdiction est
aussi rappelée dans
la circulaire du 18/11/2011

DÉCHETS VISÉS :
tontes de pelouse,
taille de haies,
feuilles mortes,
résidus d'élagage...

**PARTICULIERS,
COLLECTIVITÉS,
ENTREPRISES.**

DES SOLUTIONS EXISTENT :
compostage,
broyage et paillage,
tonte mulching,
apport en déchèterie

